

COMMUNE DE HONNELLES



## PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAL

PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE MONS

### PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 AVRIL 2013

**Présents** : Monsieur PAGET Bernard, Bourgmestre-Président ;  
DESCAMPS Patrick, AMAND Gil, MATHIEU Annie, VILAIN Marcel, Echevins,  
DUPONT Philippe, Président du C.P.A.S.  
POUILLE Lucien, PETILLON Vincent, ~~DENIS Georges~~, LEDENT Michel, STIEVENART Fernand,  
MOREAU Quentin, LEMIEZ Matthieu, FLEURQUIN Isabelle, LEBLANC Jean-Marc, DESSORT  
Jean-Claude, PETIT Isabelle, conseillers communaux  
et AVENA Patricia , secrétaire communale.

**Excusé** : Monsieur Georges DENIS, conseiller communal

**Le Bourgmestre ouvre la séance, il demande de bien vouloir excuser Monsieur Georges DENIS, conseiller communal.**

**Le Bourgmestre s'exprime ensuite en ces termes :**

« En préambule de l'ordre du jour de ce 8 avril, j'aimerais revenir sur la séance précédente.

En effet, le mois dernier, la majorité PS-HD a présenté sa déclaration de politique générale.

Monsieur Stiévenart, vous avez détaillé et commenté la vingtaine de pages présentées par la majorité et plus particulièrement les fautes d'orthographe décelées dans le texte.

Vous avez raison Monsieur le Conseiller, je pense avoir commis une erreur en laissant sortir de l'Administration Communale un document que je n'avais pas vérifié.

En effet, une première mouture avait été contrôlée. A cette première mouture, j'ai apporté ça et là des modifications manuscrites – parfois un mot, une phrase ou quelques lignes.

Nos deux secrétaires – malades, j'ai confié la rédaction de ces modifications à une stagiaire présente en nos locaux pour quelques jours.

Le travail terminé, je ne l'ai pas vérifié et simplement donné mon aval pour l'envoi.

J'ai commis une erreur et je l'assume entièrement.

On peut en effet vérifier cette situation car on retrouve parfois 4 à 5 pages sans fautes d'orthographe et parfois sur 10 lignes – 2 ou 3 fautes comme par exemple Angreau avec x.

Une nouvelle fois, j'assume seul cette erreur.

Vous avez alors enchaîné les remarques concernant l'environnement, l'enseignement, la police en endossant tour à tour pour la circonstance, la cape de l'académicien, le costume du pédagogue voire l'uniforme du censeur.

Et là, force est de reconnaître que vous êtes moins à l'aise.

Exemple dans le chapitre *Environnement*. La majorité parle d'inciviques qu'il faut poursuivre et sanctionner (poubelles, cannettes,...). Vous dissertez longuement sur le terme « incivique » et, en utilisant le Petit Larousse comme référence en laissant supposer que nous écrivons n'importe quoi, vous avez réclamé l'amendement du texte pour la suppression du terme « incivique » inapproprié.

Puis-je vous rappeler Monsieur Stiévenart qu'il existe d'autres dictionnaires que le Petit Larousse. Le Robert – petit et grand, le dictionnaire d'Emile Littré et le dictionnaire de l'Académie.

C'est d'ailleurs le dictionnaire de l'Académie française (6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> édition) qui définit le mot « incivique » comme « *qui n'est point civique, qui n'est pas conforme aux sentiments et aux obligations d'un bon citoyen* » – je cite.

Vous voyez Monsieur Stiévenart, n'est pas académicien qui veut.

Vous embrayez à nouveau sur le chapitre *Enseignement* où la déclaration de politique générale parle d'immersion.

Là aussi, vous dissertez sur cette idée d'immersion que vous jugez inappropriée.

Pour détailler nos projets d'immersion, je passe la parole à Monsieur Gil Amand, Echevin de l'Enseignement, spécialiste des échanges scolaires pédagogiques.

#### *Intervention de l'Echevin de l'Enseignement Gil Amand*

*« Je souhaite préciser qu'il n'existe pas de « classe d'immersion » mais bien de projets d'école. Un projet d'école veut dire, une école où on pratique une langue de la 1<sup>ère</sup> maternelle à la 6<sup>ème</sup> primaire. Vous confondez avec des cours de langues, ce n'est pas la même chose ».*

*« Je profite de l'occasion concernant votre remarque concernant les repas chauds.*

*Connaissez-vous le nombre de repas livré dans nos diverses implantations ?*

*Connaissez-vous le prix des repas ?*

*Nous, aujourd'hui, **notre seul souci**, vu le nombre de repas fourni (exemple à Angreau 1 repas, Athis, 9 repas, Erquennes 7 repas, Fayt-le-Franc est l'implantation où on livre le plus de repas, à savoir : 28 ; tout cela en moyenne), vu le prix : 2,60 € pour les élèves de primaire, 2,20 € pour les élèves de maternel et 0,30 € pour un bol de soupe, est de savoir si on aura des fournisseurs qui répondront à l'appel d'offres. On risque à l'avenir de ne plus pouvoir proposer des repas chauds, faute de traiteurs intéressés.*

*De plus, nous sommes confrontés à tous les problèmes liés à l'AFSCA, je passe les détails. »*

Là aussi, Monsieur Stiévenart, n'est pas Philippe Meirieu qui veut.

Le Bourgmestre poursuit alors : Non content vous aviez enchaîné sur notre chapitre *Sécurité* laissant sous-entendre que nous n'augmentons pas la dotation de la zone de police et donc qu'indirectement, par manque de moyens, l'insécurité s'installe.

Là aussi, ce que vous dites n'est pas sérieux.

En effet, dans l'esprit de la majorité, ce n'est pas augmenter le nombre d'agents qu'il faut faire, mais augmenter la qualité des effectifs.

Je suis d'ailleurs très heureux de votre désignation au Conseil de police car vous aurez, je suppose, écouté très attentivement la lettre des autorités supérieures sur nos effectifs lue par le président de la zone lors de notre dernière réunion.

Je cite :

*« L'effectif budgété en 2011 était de 86 agents opérationnels et de 18 agents du cadre administratif et logistique (CaLog).*

*Toutefois, ce chiffre est supérieur à la norme déterminée par arrêté royal (KUL) qui précise 75 opérationnels et 6 calogs. Cette norme détermine la subvention fédérale de base, tout dépassement est à prendre en charge par l'autorité zonale. »*

Redevenez sérieux Monsieur le Conseiller Communal, les citoyens de Honnelles le méritent.

#### *Intervention de Monsieur Fernand STIEVENART*

*Monsieur Stiévenart fait part de son inquiétude concernant le budget et les futurs budgets de la zone de police. Il fait référence à la réunion du conseil de police où a été évoquée la situation financière très difficile. Le Président, Monsieur Eric Thiébaud a parlé de la dotation qui incombe à chaque commune de la zone et évoque le cas de la commune de Quiévrain. Ce qu'il craint est que la zone tombe en faillite et devoir être rattaché à une autre zone. C'est un cri d'alarme qu'il lance aujourd'hui ; que chaque commune devra faire des efforts.*

Le Bourgmestre ajoute être bien au courant de la situation financière de la zone et qu'il ne s'agit pas du nombre d'agents à revoir, mais bien de la qualité et de l'amélioration de la structure.

#### *Intervention de Monsieur Vincent PETILLON*

*Monsieur Pétilon s'inquiète concernant le budget, il lui a été rapporté qu'il n'y avait plus de budget depuis 2 voire 3 ans. Il pose également la question du choix du chef de zone.*

Le Bourgmestre répond que le problème a été résolu concernant le chef de zone.

#### *Intervention de Monsieur Fernand STIEVENART*

*Monsieur Stiévenart répond que le problème se situe au niveau des comptes ; ceux-ci n'ont plus été déposés depuis 10 ans.*

Le Bourgmestre ajoute qu'effectivement le receveur de la zone est complètement surchargé et n'arrive plus à suivre la comptabilité de la zone de police.

Et le Bourgmestre de conclure : Vous terminez par une réflexion sur mes attaques incessantes et revanchardes. On croit rêver !

Pourquoi serais-je, et mes amis sont dans le même état d'esprit, pourquoi serions-nous revanchards ? Une personne sur trois a voté pour mon groupe politique en octobre 2012. Une personne sur deux a voté pour moi dans mon village natal Onnezies.

Nous avons une majorité large et confortable. Pourquoi serions-nous revanchards ?

Vos attaques incessantes et vindicatives prouvent que vous n'avez pas digéré votre cuisante défaite.

Depuis 2000, vous avez perdu la moitié de vos sièges. Je n'y suis pour rien.

Concentrez votre énergie à faire de vraies propositions. Les Honneloises et les Honnelois le méritent et cette période de crise le réclame.

Sans m'étendre sur toutes vos interventions Monsieur Pétillon :

- nous ne sortirons pas du CRAC,
- budget fantaisiste,
- pas de diminution d'impôts pour nos concitoyens,
- etc.

Je vous signale simplement que la mandature s'étale sur 6 ans.

Les Honneloises et Honnelois jugeront notre bilan en 2018. Car voyez-vous Monsieur le Conseiller Communal, le pire ennemi de la vérité ce n'est pas le mensonge, le pire ennemi de la vérité c'est la conviction.

Et vous Monsieur Pétillon vous êtes un homme de convictions. »

Le Bourgmestre passe alors au premier point de l'ordre du jour :

**1. Champs éoliens – Résultat de la consultation populaire du 7 avril 2013– Avis de chaque conseiller communal sur la construction et exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre – Demande de la société ENECO WIND BELGIUM S.A.**

**Présentation de ce dossier par le Bourgmestre -Président, Bernard PAGET qui cède la parole à Gil Amand, Echevin.**

Intervention de Gil Amand

« Lors du dernier Conseil Communal, Monsieur Vincent Pétillon me demandait ma position sur l'éolien.

Le groupe Ecolo Honnelles se posait la même question dans un tract mais concernant toute la majorité.

Notre réponse a toujours été la même.

Tout d'abord, notre souhait de ne pas influencer le vote d'hier car une position pour ou contre sur un sujet se motive ou alors on est pour ou contre uniquement par simple plaisir de contradiction.

Ensuite, il suffit de vous référer au débat préélectoral sur TéléMB intitulé « *Débat de Honnelles – Elections 2012* » où Monsieur Lucien Pouille y déclarait, je cite : « *Notre groupe n'est pas favorable à l'installation d'éoliennes dans les Hauts-Pays* ».

Monsieur Bernard Paget quant à lui précisait : *la position du groupe socialiste que je représente ce soir, c'est non à l'heure actuelle*. Notre position était déjà très claire bien avant 2012.

En effet, Monsieur le Bourgmestre, je pense que c'est en 2011 que nous avons déjà fait une déclaration dans ce sens. »

**Le Bourgmestre s'exprime en ces termes :**

« Je voudrais revenir sur l'attitude de la majorité concernant cette consultation populaire qui n'est pas récente car, le 17 novembre 2011, soit 13 mois avant les élections, je déclarais ceci :

« Depuis les années 2000, des sociétés éoliennes privées ont marqué de l'intérêt pour la construction d'éoliennes sur le territoire de la commune.

En janvier 2008, l'ensemble des composantes du Conseil Communal, tous partis confondus Ecolo, MR, CDH, PS, HD a voté à l'unanimité le texte que je présentais et qui disait que l'implantation éventuelle d'éoliennes était conditionné par deux exigences :

- avoir l'assentiment de la population honneloise si un dossier devait voir le jour.
- Implanter des éoliennes sans nuire à l'aspect paysager. »

Cette précision apportée, je voudrais aussi aborder le refus de la majorité d'autoriser la CCATM à organiser un débat sur les éoliennes.

### **Rappel de la CCATM :**

Présidée par Monsieur Michel Roland, elle est composée de 9 membres effectifs et de 9 membres suppléants et comme l'écrivait son président lors de sa mise en place : « *En tant que président de cette pièce maitresse de la démocratie participative, je souhaite que la commission développe un travail fructueux de manière apolitique* ».

### **Mails de Monsieur Michel Roland**

Le 18 mars 2013 – Premier mail :

*Vu l'urgence de la date, aurais-tu la gentillesse de soumettre au Collège de cette semaine la demande suivante concernant une conférence-débat qui aura lieu le 26 mars aux Tourelles à Roisin.*

*Le budget est de 700 euros (toutes-boîtes et réception).*

---

On lui renvoie un mail en demandant de préciser sa demande.

---

Nous recevons un mail et un texte qui débute ainsi :

*« Face aux critiques qui se font entendre sur l'organisation de la consultation populaire, la CCATM organise un débat dont les intervenants sont :*

- Carlo Di Antonio, Ministre de l'Agriculture, Ruralité, Nature*
  - Richard Miller, Sénateur*
  - Anne Paye, Vent de Raison, secrétaire générale*
  - Nicolas Thisquen, Région wallonne, spécialiste énergie*
  - Fawaz Al Bitar, cadre de référence éolien - Edora*
- 

Nous répondons à Monsieur Roland que nous n'avons pas l'impression que les gens critiquent la consultation populaire, qu'ils sont même très heureux que celle-ci leur donne la parole sur un sujet qui va impliquer la vie honnelloise durant 20 ans.

Nous demandons aussi à Monsieur Roland pourquoi Monsieur Nicolas Thisquen est présenté comme un représentant de la Région wallonne.

La Région wallonne interrogée nous signale qu'elle n'a jamais donné mission à Monsieur Thisquen de venir, au nom de la Région wallonne, débattre du problème éolien. On nous signale simplement que Monsieur Thisquen est attaché parlementaire de... Monsieur Miller.

De plus, pourquoi dans un débat contradictoire ne pas inviter :

- le Parc Naturel des Hauts-Pays ?
- l'Administration Communale et son service technique ?
- le Ministre Ecolo ?

Monsieur Roland répond que nous avons raison et qu'il a le sentiment de s'être fait piéger.

---

Un nouveau document sort.

Le représentant de la Région wallonne a disparu et n'est plus spécialiste éolien mais politologue-attaché parlementaire et les groupes politiques EPH et MR apparaissent clairement.

Monsieur Roland nous fait savoir qu'il a demandé de ne plus apparaître sur ce document et qu'il se retire de l'opération.

Malgré nos mails et nos communications téléphoniques, le document sort avec le sigle de l'Administration Communale de Honnelles et le nom de Monsieur Roland n'apparaît plus.

Le Président signale avant que chaque conseiller remette son avis, que le Collège communal pouvait légalement remettre seul un avis. Toutefois, vu l'importance de ce dossier, le Collège communal a souhaité que chaque conseiller communal puisse s'exprimer.

**Le Président demande ensuite à chaque conseiller communal de s'exprimer concernant la construction et exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre – Demande de la société ENECO WIND BELGIUM S.A. Il demande les avis en effectuant un tour de table et en débutant par :**

**Madame Isabelle PETIT :**

«Je vote contre le projet de construction et d'exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis Chemin de la Haie d'Angre et souhaite m'exprimer sur la problématique des nuisances sonores.

En effet, la pollution sonore d'un tel projet est indéniable, elle se caractérise :

1. lors de la phase de la réalisation par :

- le va-et-vient d'engins de chantier
- la circulation de convois exceptionnels (transport du matériel, évacuation des terres, des déchets, etc...)

nul doute que ce charroi « lourd » provoquera des nuisances sonores, engendrera des dégradations (tant physiques : le stress, l'énerverment, que matérielles : dégradations des voies d'accès, ...)

2. lors de la phase d'exploitation par des bruits d'origine mécanique et aérodynamique émis par l'éolienne.

Si ces bruits sont considérés comme assez discrets et légers, ils sont d'autant plus obsédants car ils sont rythmés. Ils peuvent varier selon les conditions climatiques et suivant la topologie des lieux.

Il apparaît selon le témoignage de certains experts que les sons et infrasons émis par les éoliennes ont un impact sur la santé de l'homme et peuvent gâcher la vie des gens et également celle des animaux!!!!

Selon mon point de vue, le bruit, la propagation d'ondes, les infrasons doivent être considérés comme des éléments risquant de troubler la vie des citoyens.

Je marque, dès lors, mon désaccord sur le projet susvisé. »

**Le Bourgmestre passe la parole à :**

**Monsieur Jean-Claude DESSORT :**

« 1) Outre les aspects négatifs sur notre cadre de vie, sur les paysages de notre commune, sur la santé (infrasons, effets stroboscopiques et autres...) qu'impliquerait l'installation d'1 ou plusieurs parcs éoliens sur notre commune, il y aura aussi toutes les nuisances occasionnées par les travaux d'installation et la pose des câbles pour relier les éoliennes au poste d'Elouges (environ 10Km ??), ce qui fera de notre commune un vaste chantier pour de longs mois.

2) Je suis loin d'être convaincu que la multiplication des parcs éoliens en Wallonie prônée par le ministre de l'énergie puisse permettre à la Wallonie, lorsque nous sortirons du nucléaire, de garder une certaine indépendance dans sa production d'électricité puisque fin 2010 la part de production de l'éolien n'était que de +/- 5% en Belgique.

(Chiffres du CREG - Commission régulation du Gaz et de l'électricité)

3) L'éolien n'est pas aussi vert que l'on pourrait le croire. Un exemple : L'extraction et le raffinage du produit (néodyme) contenu dans les puissants aimants utilisés dans les alternateurs sont extrêmement polluants et causent énormément de cancers dans la région où il est extrait. (Principalement en Asie de l'Est)  
Pour terminer, je vous cite un rapport récent du scientifique renommé Samuele Furfari (qui enseigne à l'ULB) qui montre qu'à moyen terme, l'électricité produite par les nouvelles énergies dont fait partie l'éolien va devenir impayable. Pour justifier ce constat, il avance les pistes suivantes :

- 1) La découverte de nouveaux champs pétrolifères
- 2) La découverte de nouveaux champs gaziers
- 3) L'essor du gaz de schiste et du pétrole de schiste.

De par ces révolutions sur le marché de l'énergie, l'offre de pétrole et de gaz va augmenter entraînant la diminution des prix.

Si ce scénario se produit, les énergies renouvelables vont devenir impayables dixit le Samuele Furfari. »

#### **Monsieur Jean-Marc LEBLANC**

« Sur le plan immobilier, l'implantation d'un parc éolien aura des répercussions négatives et entraînera une dépréciation financière du patrimoine immobilier.

Il n'y a pas eu d'expertises faites ni par les bureaux d'étude, ni par la Région Wallonne, contrairement à d'autres pays comme la France où l'on estime à plus de 28 % de la valeur d'acquisition, la dépréciation de l'habitation.

En Hollande, des tribunaux ont reconnu la perte de la valeur de l'immobilier riverain d'éoliennes et ont octroyé des compensations entre 30 et 35 % de la valeur.

Comme la majorité des honnellois, je suis contre l'implantation de moulins à vent. »

#### **Madame Isabelle FLEURQUIN**

« Mon refus est essentiellement basé sur le cadre de vie, je m'en explique :

Celui-ci ne s'arrête pas à la classe sociale à laquelle nous appartenons, mais aussi à tout ce qui se trouve autour de nous.

Vivre à Honnelles, c'est avoir la chance de pouvoir être entouré de champs, de nature.

Tous les aménagements effectués dans nos villages sont faits de manière à combiner l'esthétique, la qualité et le respect de l'environnement, tout ce qui fait le cadre de vie des honnellois soit ce qu'il est !!!!

En effet, pour moi, une beauté naturelle émane de nos paysages, mais pas uniquement, c'est aussi une question d'impression et de couleurs qui seul un environnement comme le nôtre peut dégager.

J'attache aussi beaucoup d'importance à tous les petits gestes fournis au quotidien (nombreux points de fleurissement, façades fleuries, etc...), en fait à tout ce qui contribue à préserver ce cadre de vie.

De plus, n'oublions pas que ce dernier influe sur notre épanouissement, notre bien-être, notre mental et notre sociabilité.

Il m'est donc totalement inconcevable que ce parc éolien vienne anéantir tout cela et contrecarrer les intérêts que nous procure la situation et la beauté des **Hauts-Pays**.

En conclusion, ne confondons pas Parc Naturel et parc éolien. »

#### **Monsieur Lucien POUILLE**

« Brièvement, nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne saurions plus vivre sans électricité et que, cette dernière, nous devons au maximum la produire à partir d'énergies renouvelables.

Etant donné que nous habitons dans un parc naturel, nous avons le devoir de défendre son cadre de vie, son environnement.

Parmi les différents motifs (nous n'allons pas refaire le débat), invoqués par les trois-quarts des votants de Honnelles qui ont émis un avis contre l'installation d'éoliennes sur leur territoire, de par ma profession médicale, je partage le fait, et c'est peut-être le plus important, que les éoliennes sont dangereuses pour la santé. Divers ouvrages publiés par des professeurs d'université en France, en Angleterre, aux USA, au Danemark ou par l'Organisation Mondiale de la Santé..., attestent que les nuisances sonores produites par les éoliennes ont des effets néfastes sur la santé. Le bruit ainsi que les infrasons peuvent entraîner, que ce soit chez l'homme ou l'animal, des réactions de stress, de l'accélération du rythme respiratoire, des tachycardies ... retentir sur l'état général des individus.

C'est pour une de ces raisons majeures, sans oublier le fait que j'habite dans un Parc Naturel que j'ai voté contre l'installation d'éoliennes à Honnelles. »

#### **Monsieur Philippe DUPONT**

« Avant d'émettre mon avis, je voudrais féliciter les nombreux habitants de Honnelles qui ont exprimé leur avis lors de cette consultation populaire. Je pense aussi aux plus jeunes qui, dès 16 ans, ont montré ainsi leur intérêt

pour leur avenir et celui de leur commune. Je me permets de les féliciter en ma qualité de responsable de l'Echevinat de la Jeunesse.

Cette importante participation (35 % comme l'a signalé le Bourgmestre) et les 70 % de non ont conforté mon avis que je me permets de vous détailler.

### **Mais pourquoi veut-on implanter des éoliennes sur notre commune ?**

Tout d'abord, il s'agit d'une directive européenne qui vise à réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Voici un extrait de la directive européenne :

« L'UE vise à obtenir 20% de son énergie à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2020. Les renouvelables comprennent l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité, l'énergie marémotrice, géothermique ainsi que la biomasse. Plus d'énergie renouvelable permettra à l'UE de réduire les émissions à effet de serre et d'être moins dépendante de ses importations d'énergie. Le renforcement de l'industrie des énergies renouvelables encouragera l'innovation en matière de technologies énergétiques et la création d'emplois en Europe. »

Cette directive montre bien l'intention de l'UE de **diversifier** l'encouragement des énergies renouvelables et non pas de favoriser **exclusivement** l'éolien.

Sur notre commune, je propose de d'abord réduire les consommations énergétiques en isolant nos bâtiments communaux (l'administration communale, le CPAS, les écoles, les logements communaux, le complexe sportif, ...) en tenant compte des conseils de l'audit énergétique réalisé durant les deux dernières années. Je pense aussi qu'on devrait installer des habitudes de consommateurs responsables dès le plus jeune âge dans nos écoles. Je propose ensuite de favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures bien orientées des bâtiments communaux. Je suis persuadé que ces bâtiments deviendraient rapidement autonomes en énergie grâce à leur production d'électricité verte. J'ai constaté ces projets là où je travaille, à Merbes-le-Château (commune de notre receveur communal); les enfants y sont d'ailleurs totalement associés. Il est ainsi encourageant pour les habitants et les élèves des écoles de voir à leur domicile ou à l'école les compteurs tourner à l'envers. Dans les écoles, un grand écran affiche les productions en temps réel. Les économies réalisées sont ainsi directement octroyées aux utilisateurs et non pas, comme dans les projets éoliens, à de riches investisseurs industriels.

Je souhaiterais enfin qu'on incite les habitants de notre commune à participer à ces investissements pour la production d'énergies solaires en leur octroyant des aides financières sous forme de financements ou de primes qu'on ne supprimerait pas aussitôt qu'on les a accordés !

Dans le même cadre, nous pourrions envisager de commencer à remplacer au fur et à mesure de leur déclassement les divers véhicules communaux qui roulent au diesel par des véhicules équipés de moteurs fonctionnant à l'électricité.

Ces quelques souhaits progressistes permettraient certainement à notre commune verte de montrer qu'il existe d'autres alternatives aux énergies fossiles et surtout à l'invasion de parcs éoliens.

Voilà pourquoi je suis contre l'implantation d'éoliennes sur notre commune car j'estime que d'autres types d'énergie renouvelables méritent d'être développés en évitant ainsi de provoquer un désastre paysager et de subir les nombreuses nuisances qui ont été évoquées par nos collègues conseillers communaux. »

### **Monsieur Gil AMAND**

« Mon refus des projets d'implantation d'un parc éolien sur l'entité honneloise se motive surtout par les nuisances apportées tant au niveau paysager que patrimonial.

En effet, notre commune, sous l'impulsion du bourgmestre, qui en est d'ailleurs le Président, a été le moteur de la création du Parc Naturel des Hauts-Pays, structure comprenant six communes et ayant clairement défini ses objectifs : **protection, préservation et valorisation des paysages champêtres.**

Accepter de tels projets au cœur du Parc Naturel des Hauts-Pays me semble donc incohérent et surtout pourrait générer des séquences lourdes de conséquences sur nos paysages.

Outre l'altération de la qualité du paysage de notre commune, l'incidence sur des points de vue remarquable, certains de ces projets en ont aussi sur le patrimoine classé (Chapelle Saint-Roch ou l'Eglise Saint-Martin à Angre). »

### **Monsieur Patrick DESCAMPS**

« Toutes les remarques qui ont été émises jusqu'à présent sont tout à fait justifiées et parfois même très pertinentes.

Voyons maintenant la base du problème, et ce d'un point de vue politique. En 2005, le Gouvernement wallon de l'époque refusait l'implantation de deux parcs éoliens à Angre et Angreau, car un autre parc se trouvait à moins de quinze kilomètres, c'était celui de Dour.

Aujourd'hui on voudrait construire un parc à Montignies-sur-Roc, un à Angreau, un projet français près d'Erquennes ...

Je crois que la distance entre deux parcs est passée de quinze kilomètres en 2005 à 1 500 mètres en 2013. Voilà une belle incohérence politique.

En 2007, une société achetait une partie du bois d'Angre en vue de l'exploiter en y abattant les arbres. Du jour au lendemain, manifestation citoyenne (et à raison) on nous parle de la faune qui va être perturbée, de l'environnement qui ne correspondra plus à notre belle entité. Le Ravel qui a été installé sur 1000 kilomètres est stoppé à Onnezies pour cinquante crapauds accoucheurs.

Maintenant ces mêmes défenseurs de la nature veulent implanter des éoliennes un peu partout en nous faisant croire que c'est la solution. Bien entendu plus aucune référence à l'environnement. Vous avez dit « incohérence ». Dans le « toutes-boîtes » passé la semaine dernière, j'ai retenu la phrase « facilement démontable ».

Encore plus facile si on ne les monte pas du tout.

Vous avez tous compris ma position : c'est non aux éoliennes. »

### **Madame Annie MATHIEU**

« Echevine de l'environnement, il est de mon devoir de défendre l'aspect faunistique ainsi que floristique de l'entité de Honnelles.

Nous sommes en zone Natura 2000.

Nous disposons aussi de 13 sites de Grand Intérêt Biologiques (SGIB) tous sont situés dans un rayon de dix kilomètres des éoliennes, un seul est situé à moins de deux kilomètres (Caillou-qui-Bique).

Il faut savoir que notre commune pratique le fauchage tardif, ce qui permet d'avoir une très grande biodiversité.

Le passage répété des charrois va entraîner une destruction de nos talus et des sentiers avec pour conséquence une perte au niveau flore mais aussi pour tous les microorganismes qui les composent.

Deuxième point important, celui de la faune.

Suite aux informations d'AVES/Natagora :

- en période d'hivernage, il a été répertorié en 2012, 23 espèces – exemple : alouette des champs
- en période de nidification : 52 espèces – exemple : linotte mélodieuse
- en période migratoire : 35 espèces.

Ce qui veut dire que nous sommes sur un couloir migratoire important.

La plaine d'Angreau et Angre témoigne d'une richesse ornithologique importante.

Je ne parlerai pas du busard cendré, busard des roseaux et du busard St-Martin.

Ceux-ci font leur nid au sol, dans les champs de blé pour le busard cendré.

En période migratoire, nous avons aussi de petits limicoles (vanneaux huppés) très farouches.

En conclusion : certaines espèces nichant à proximité du chantier risquent de désertir leur territoire. En période de nidification, il pourrait y avoir abandon pur et simple de leur nid ; perte importante pour la faune car très peu nombreux sur le territoire.

C'est non à l'implantation d'un parc éolien aussi bien à Angre qu'à Montignies-sur-Roc. »

## **Monsieur Marcel VILAIN**

« Bruits :

Les éoliennes provoquent deux sortes de bruit :

Les plus pernicious et inaudibles : « les infrasons » sont de très basses fréquences, très puissantes qui se propagent à des vitesses différentes par l'air ou dans le sol. Elles peuvent provoquer des troubles du sommeil, des maux de tête, des acouphènes, des vertiges, des nausées, des troubles de la vue, de la tachycardie, de l'irritabilité, des problèmes de concentration et de mémoire, angoisses ... Les personnes les plus exposées sont les enfants et les personnes âgées. Les infrasons peuvent se propager jusqu'à 10 Kms.

Les chauves-souris sont désorientées car elles sont plus réceptives aux ultrasons, cette perturbation les gêne dans leur écholocalisation et elles se sont déchiquetées par les pales. Aux Etats-Unis, la distance minimale requise entre une éolienne et une habitation est de 2 miles soit 3,2 Kms ce qui n'est pas le cas des projets.

Champs électromagnétiques :

En juin 2001, le Centre international de recherche sur le cancer, a classé les champs magnétiques de basse fréquence dans la catégorie 2-b, peut-être cancérigènes. Cette catégorie a été attribuée sur la base d'analyses épidémiologiques qui montraient un lien statistique entre la leucémie chez l'enfant et l'exposition à des valeurs moyennes élevées de champ magnétique.

Certaines sources d'interférences électromagnétiques sont susceptibles de perturber le bon fonctionnement d'un stimulateur cardiaque. A éviter la proximité des plaques à induction, les moteurs puissants ... Il est vivement déconseillé de porter un GSM sur soi ou du moins l'éloigner de son cœur.

Alors, votre GSM par rapport à une éolienne ou à la ligne électrique chargée de distribuer l'électricité produite, c'est comme comparer un chihuahua à un Saint-Bernard. Vous saisissez les risques pour un promeneur se baladant le long d'une ligne souterraine d'une telle puissance et ignorant son emplacement !

Et nous ne savons toujours pas quel type de machines électriques sera utilisée !.

Zones sismiques et géologiques :

En premier, le sous-sol du parc naturel de Honnelles est une résurgence concentrée de différentes roches du massif ardennais qui a plongé sous le bassin houiller pour affleurer chez nous (le célèbre Caillou-qui-Bique). Ce bouleversement géologique présente une multitude de failles prolongées par la faille du Midi qui traverse la Wallonie de l'Orient à l'Occident, avec le risque sismique qui sommeille.

En second, les zones d'implantation sont situées sur un banc calcaire karstique (risque d'apparition brutale et imprévisible de puits naturels) comme en témoigne l'effondrement survenu en plein champ d'Angreau en juillet 1999 à 800 m d'un captage de la SWDE.

La formation de ce genre d'effondrement impose donc la prudence quant à la stabilité du sol. Pas loin de 14 phénomènes karstiques ont été répertoriés dans les Honnelles. Imaginez-vous un instant l'effondrement d'une éolienne, pales en rotation et les dégâts que cela entraînerait !!!

Voilà une série d'éléments parmi d'autres qui m'ont orienté vers un vote négatif. Merci pour votre attention. »

**Le Bourgmestre annonce, qu'à ce stade du déroulement des votes, officiellement la commune émet un avis défavorable sur la création et l'exploitation de parcs éoliens sur l'entité. Toutefois, par respect pour la minorité la parole leur est donnée afin de s'exprimer à leur tour.**

**Monsieur Quentin MOREAU vote contre et n'argumente pas son choix**

**Monsieur Matthieu LEMIEZ**

« Quand on décide de vivre à Honnelles, on fait une croix sur certains services. Il faut parfois rouler quelques kilomètres pour aller chercher du sel.

Mais on fait surtout le choix de vivre dans un cadre préservé au sein d'un parc naturel.

Par ailleurs, j'estime qu'il y a d'autres endroits bien plus propices pour installer les éoliennes, comme le long des autoroutes. Remplissons d'abord tous ces espaces.

Enfin, j'estime que le choix porté par la population hier est clair et sans appel, de par le nombre et de par le choix.

Pour toutes ces raisons, et celles évoquées par mes collègues précédemment, je voterai contre. »

### **Monsieur Fernand STIEVENART**

« Ensemble Pour Honnelles se réjouit de la participation massive des honnellois à la consultation de ce dimanche 7 avril 2013.

Le résultat de celle-ci est sans appel : 73 % de la population (1091 votants) se prononce CONTRE l'implantation d'éoliennes à Honnelles.

ENSEMBLE POUR HONNELLES remercie et félicite chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont pris conscience des enjeux de cette consultation et prioritairement de la sauvegarde de la qualité de notre cadre de vie.

Le résultat obtenu ne nous surprend pas, l'inquiétude grandissante des honnellois et leur hostilité quant à l'implantation d'éoliennes étaient clairement motivées et palpables depuis de nombreux mois.

A ce sujet, c'est sans la moindre équivoque qu'Ensemble Pour Honnelles s'est régulièrement exprimée, refusant toute implantation de champs éoliens à Honnelles, et plus particulièrement dans un parc naturel.

Conforté dans sa position de par le résultat ainsi obtenu, et dans un souci de parfaite démocratie, Ensemble pour Honnelles s'engage sans réserve à suivre l'avis rendu par la majorité des votants.

Ce soir, conformément au souhait exprimé par la population, Ensemble pour Honnelles et moi-même voterons CONTRE la construction et l'implantation d'un parc de six éoliennes sis chemin de la Haie d'Angre à Angreau.

Il en sera de même pour les deux projets en cours, de même que pour ceux susceptibles d'être présentés ultérieurement. »

### **Monsieur Michel LEDENT vote contre et n'argumente pas son choix**

**Monsieur Vincent PETILLON** prend la parole et invective immédiatement le président, il disserte longuement sur le Gouvernement Wallon de Rudy Demotte. Le Bourgmestre lui fait remarquer que son intervention n'argumente en rien son avis sur *la construction et exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre – Demande de la société ENECO WIND BELGIUM S.A.*, que la question posée est celle du projet éolien et de revenir au sujet. Le Conseiller Pétillon rétorque qu'il dit ce qu'il veut qu'il n'a pas d'ordre à recevoir. Il continue son intervention. Le Président le rappelle une seconde fois à l'ordre. Le conseiller Pétillon conteste ce rappel : « Je dis ce que je veux », que personne ne lui dictera sa conduite et qu'il n'a pas d'ordre à recevoir. Pour la dernière fois, le Bourgmestre lui demande de revenir au sujet qui préoccupe essentiellement les citoyens à savoir, le projet éolien. Monsieur Pétillon continue les mêmes attaques, le Bourgmestre passe alors au vote et Monsieur Pétillon émet son vote : **il vote contre.**

A la majorité des membres présents (11 voix pour), l'intervention de Monsieur Vincent Pétillon ne sera pas actée dans le procès-verbal ; celle-ci n'argumentant pas son avis sur le sujet.

### **Monsieur Bernard PAGET, Bourgmestre**

« Je partage et adhère bien évidemment à toutes les considérations émises par les conseillers de la majorité. Je souligne aussi les méfaits de l'effet stroboscopique engendré par les éoliennes sur les citoyens et plus particulièrement des riverains du parc éolien.

Je m'interroge aussi sur l'indépendance de l'étude d'incidences par rapport au projet présenté quand on sait que cette même étude d'incidences a été totalement financée par le promoteur éolien ENECO WIND. La seconde étude d'incidences (un copié collé de la première étude) présentée pour le second parc éolien a été réalisée par le même bureau d'études, financé entièrement par le second promoteur ASPIRAVI ;

Tout cela me laisse dubitatif sur l'indépendance des travaux. »

**A l'unanimité des membres présents, le conseil communal émet un avis défavorable concernant la demande de construction et l'exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre par la société ENECO WIND BELGIUM SA.**

Le Conseil communal,

Le Conseil communal,

Siégeant publiquement,

Vu la demande de la société ENECO WIND BELGIUM SA, sis Avenue Pasteur, 6, bte H à 1300 Wavre tendant à la construction et l'exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre ;

Considérant que la demande rentre sous le champ d'application de l'article 127§er, 7° du C.W.A.T.U.P.E. (équipements de service public ou communautaires) ; que dès lors, conformément à l'article 81§2, alinéa 3 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d'environnement modifié par l'article 110 du décret-programme du 03/02/2005, le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique sont compétents pour statuer sur la présente demande ;

Considérant que l'enquête publique a été organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du Livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement ;

Vu les réclamations recueillies ;

Vu la délibération du collège communal prise en séance du 27 mars 2013 par laquelle il décidait de demander l'avis du conseil communal sur ce dossier particulièrement sensible ;

Considérant en outre que par une délibération prise en séance du 28 février 2013, le conseil décidait de :

- de réaliser une consultation populaire afin d'obtenir l'assentiment de la population face à l'émergence de ce type d'énergie renouvelable sur un site qui sera inévitablement impacté ;
- de charger le collège communal de l'organisation de la consultation populaire communale ;

Considérant que lors de cette consultation populaire, les questions suivantes ont été émises :

- Etes-vous d'accord de voir construire et exploiter un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre, entre la Voie de Valenciennes et le Chemin Saint-Roch (Angre et Angreau) – Dossier introduit par ENECO WIND BELGIUM SA ? OUI - NON
- Etes-vous d'accord de voir construire et exploiter un parc de cinq éoliennes et d'une cabine de tête sis à Montignies/Roc, au lieu dit « Champ des Quarante » - Dossier introduit par ASPIRAVI ? OUI - NON
- Etes-vous favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune de Honnelles ? OUI - NON

Considérant les résultats de cette consultation populaire sont les suivants :

- Etes-vous d'accord de voir construire et exploiter un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre, entre la Voie de Valenciennes et le Chemin Saint-Roch (Angre et Angreau) – Dossier introduit par ENECO WIND BELGIUM SA ? **362 OUI – 1098 NON**
- Etes-vous d'accord de voir construire et exploiter un parc de cinq éoliennes et d'une cabine de tête sis à Montignies/Roc, au lieu dit « Champ des Quarante » - Dossier introduit par ASPIRAVI ? **339 OUI – 1111 NON**
- *Etes-vous favorable à l'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune de Honnelles ?*
- **378 OUI – 1091 NON ;**

Considérant que les conseillers communaux se prononcent comme suit :

**Madame Isabelle PETIT :**

«Je vote contre le projet de construction et d'exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis Chemin de la Haie d'Angre et souhaite m'exprimer sur la problématique des nuisances sonores.

En effet, la pollution sonore d'un tel projet est indéniable, elle se caractérise :

1.lors de la phase de la réalisation par :

- le va-et-vient d'engins de chantier
  - la circulation de convois exceptionnels (transport du matériel, évacuation des terres, des déchets, etc...)
- nul doute que ce charroi « lourd » provoquera des nuisances sonores, engendrera des dégradations (tant physiques : le stress, l'énerverment, que matérielles : dégradations des voies d'accès, ...)

2.lors de la phase d'exploitation par des bruits d'origine mécanique et aérodynamique émis par l'éolienne.

Si ces bruits sont considérés comme assez discrets et légers, ils sont d'autant plus obsédants car ils sont rythmés. Ils peuvent varier selon les conditions climatiques et suivant la topologie des lieux.

Il apparaît selon le témoignage de certains experts que les sons et infrasons émis par les éoliennes ont un impact sur la santé de l'homme et peuvent gâcher la vie des gens et également celle des animaux !!!!

Selon mon point de vue, le bruit, la propagation d'ondes, les infrasons doivent être considérés comme des éléments risquant de troubler la vie des citoyens.

Je marque, dès lors, mon désaccord sur le projet susvisé. »

**Monsieur Jean-Claude DESSORT :**

« 1) Outre les aspects négatifs sur notre cadre de vie, sur les paysages de notre commune, sur la santé (infrasons, effets stroboscopiques et autres...) qu'impliquerait l'installation d'1 ou plusieurs parcs éoliens sur notre commune, il y aura aussi toutes les nuisances occasionnées par les travaux d'installation et la pose des câbles pour relier les éoliennes au poste d' Elouges (environ 10Km ??), ce qui fera de notre commune un vaste chantier pour de longs mois.

2) Je suis loin d'être convaincu que la multiplication des parcs éoliens en Wallonie prônée par le ministre de l'énergie puisse permettre à la Wallonie, lorsque nous sortirons du nucléaire, de garder une certaine indépendance dans sa production d'électricité puisque fin 2010 la part de production de l'éolien n'était que de +/- 5% en Belgique.

(Chiffres du CREG - Commission régulation du Gaz et de l'électricité)

3) L'éolien n'est pas aussi vert que l'on pourrait le croire. Un exemple : L'extraction et le raffinage du produit (néodyme) contenu dans les puissants aimants utilisés dans les alternateurs sont extrêmement polluants et causent énormément de cancers dans la région où il est extrait. (Principalement en Asie de l'Est)

Pour terminer, je vous cite un rapport récent du scientifique renommé Samuele Furfari (qui enseigne à l'ULB) qui montre qu'à moyen terme, l'électricité produite par les nouvelles énergies dont fait partie l'éolien va devenir impayable. Pour justifier ce constat, il avance les pistes suivantes :

- 1) La découverte de nouveaux champs pétrolifères
- 2) La découverte de nouveaux champs gaziers
- 3) L'essor du gaz de schiste et du pétrole de schiste.

De par ces révolutions sur le marché de l'énergie, l'offre de pétrole et de gaz va augmenter entraînant la diminution des prix.

Si ce scénario se produit, les énergies renouvelables vont devenir impayables d'après le Samuele Furfari. »

**Monsieur Jean-Marc LEBLANC**

« Sur le plan immobilier, l'implantation d'un parc éolien aura des répercussions négatives et entraînera une dépréciation financière du patrimoine immobilier.

Il n'y a pas eu d'expertises faites ni par les bureaux d'étude, ni par la Région Wallonne, contrairement à d'autres pays comme la France où l'on estime à plus de 28 % de la valeur d'acquisition, la dépréciation de l'habitation.

En Hollande, des tribunaux ont reconnu la perte de la valeur de l'immobilier riverain d'éoliennes et ont octroyé des compensations entre 30 et 35 % de la valeur.

Comme la majorité des honnellois, je suis contre l'implantation de moulins à vent. »

**Madame Isabelle FLEURQUIN**

« Mon refus est essentiellement basé sur le cadre de vie, je m'en explique :

Celui-ci ne s'arrête pas à la classe sociale à laquelle nous appartenons, mais aussi à tout ce qui se trouve autour de nous.

Vivre à Honnelles, c'est avoir la chance de pouvoir être entouré de champs, de nature.

Tous les aménagements effectués dans nos villages sont faits de manière à combiner l'esthétique, la qualité et le respect de l'environnement, tout ce qui fait le cadre de vie des honnellois soit ce qu'il est !!!! En effet, pour moi, une beauté naturelle émane de nos paysages, mais pas uniquement, c'est aussi une question d'impression et de couleurs que seul un environnement comme le nôtre peut dégager.

J'attache aussi beaucoup d'importance à tous les petits gestes fournis au quotidien (nombreux points de fleurissement, façades fleuries, etc...), en fait à tout ce qui contribue à préserver ce cadre de vie.

De plus, n'oublions pas que ce dernier influe sur notre épanouissement, notre bien-être, notre mental et notre sociabilité.

Il m'est donc totalement inconcevable que ce parc éolien vienne anéantir tout cela et contrecarrer les intérêts que nous procure la situation et la beauté des **Hauts-Pays**.

En conclusion, ne confondons pas Parc Naturel et parc éolien. »

## **Monsieur Lucien POUILLE**

« Brièvement, nous sommes tous d'accord pour dire que nous ne saurions plus vivre sans électricité et que, cette dernière, nous devons au maximum la produire à partir d'énergies renouvelables. Etant donné que nous habitons dans un parc naturel, nous avons le devoir de défendre son cadre de vie, son environnement.

Parmi les différents motifs (nous n'allons pas refaire le débat), invoqués par les trois-quarts des votants de Honnelles qui ont émis un avis contre l'installation d'éoliennes sur leur territoire, de par ma profession médicale, je partage le fait, et c'est peut-être le plus important, que les éoliennes sont dangereuses pour la santé. Divers ouvrages publiés par des professeurs d'université en France, en Angleterre, aux USA, au Danemark ou par l'Organisation Mondiale de la Santé..., attestent que les nuisances sonores produites par les éoliennes ont des effets néfastes sur la santé. Le bruit ainsi que les infrasons peuvent entraîner, que ce soit chez l'homme ou l'animal, des réactions de stress, de l'accélération du rythme respiratoire, des tachycardies ... retentir sur l'état général des individus. C'est pour une de ces raisons majeures, sans oublier le fait que j'habite dans un Parc Naturel que j'ai voté contre l'installation d'éoliennes à Honnelles. »

## **Monsieur Philippe DUPONT**

« Avant d'émettre mon avis, je voudrais féliciter les nombreux habitants de Honnelles qui ont exprimé leur avis lors de cette consultation populaire. Je pense aussi aux plus jeunes qui, dès 16 ans, ont montré ainsi leur intérêt pour leur avenir et celui de leur commune. Je me permets de les féliciter en ma qualité de responsable de l'Echevinat de la Jeunesse. Cette importante participation (35 % comme l'a signalé le Bourgmestre) et les 70 % de non ont conforté mon avis que je me permets de vous détailler.

### **Mais pourquoi veut-on implanter des éoliennes sur notre commune ?**

Tout d'abord, il s'agit d'une directive européenne qui vise à réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Voici un extrait de la directive européenne :

« L'UE vise à obtenir 20% de son énergie à partir de sources d'énergie renouvelables d'ici 2020. Les renouvelables comprennent l'éolien, le solaire, l'hydroélectricité, l'énergie marémotrice, géothermique ainsi que la biomasse. Plus d'énergie renouvelable permettra à l'UE de réduire les émissions à effet de serre et d'être moins dépendante de ses importations d'énergie. Le renforcement de l'industrie des énergies renouvelables encouragera l'innovation en matière de technologies énergétiques et la création d'emplois en Europe. »

Cette directive montre bien l'intention de l'UE de **diversifier** l'encouragement des énergies renouvelables et non pas de favoriser **exclusivement** l'éolien.

Sur notre commune, je propose de d'abord réduire les consommations énergétiques en isolant nos bâtiments communaux (l'administration communale, le CPAS, les écoles, les logements communaux, le complexe sportif, ...) en tenant compte des conseils de l'audit énergétique réalisé durant les deux dernières années. Je pense aussi qu'on devrait installer des habitudes de consommateurs responsables dès le plus jeune âge dans nos écoles.

Je propose ensuite de favoriser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures bien orientées des bâtiments communaux. Je suis persuadé que ces bâtiments deviendraient rapidement autonomes en énergie grâce à leur production d'électricité verte. J'ai constaté ces projets là où je travaille, à Merbes-le-Château (commune de notre receveur communal); les enfants y sont d'ailleurs totalement associés. Il est ainsi encourageant pour les habitants et les élèves des écoles de voir à leur domicile ou à l'école les compteurs tourner à l'envers. Dans les écoles, un grand écran affiche les productions en temps réel. Les économies réalisées sont ainsi directement octroyées aux utilisateurs et non pas, comme dans les projets éoliens, à de riches investisseurs industriels.

Je souhaiterais enfin qu'on incite les habitants de notre commune à participer à ces investissements pour la production d'énergies solaires en leur octroyant des aides financières sous forme de financements ou de primes qu'on ne supprimerait pas aussitôt qu'on les a accordés !

Dans le même cadre, nous pourrions envisager de commencer à remplacer au fur et à mesure de leur déclassement les divers véhicules communaux qui roulent au diesel par des véhicules équipés de moteurs fonctionnant à l'électricité.

Ces quelques souhaits progressistes permettraient certainement à notre commune verte de montrer qu'il existe d'autres alternatives aux énergies fossiles et surtout à l'invasion de parcs éoliens.

Voilà pourquoi je suis contre l'implantation d'éoliennes sur notre commune car j'estime que d'autres types d'énergie renouvelables méritent d'être développés en évitant ainsi de provoquer un désastre paysager et de subir les nombreuses nuisances qui ont été évoquées par nos collègues conseillers communaux. »

### **Monsieur Gil AMAND**

« Mon refus des projets d'implantation d'un parc éolien sur l'entité honnelloise se motive surtout par les nuisances apportées tant au niveau paysager que patrimonial.

En effet, notre commune, sous l'impulsion du bourgmestre, qui en est d'ailleurs le Président, a été le moteur de la création du Parc Naturel des Hauts-Pays, structure comprenant six communes et ayant clairement défini ses objectifs : **protection, préservation et valorisation des paysages champêtres.**

Accepter de tels projets au cœur du Parc Naturel des Hauts-Pays me semble donc incohérent et surtout pourrait générer des séquelles lourdes de conséquences sur nos paysages.

Outre l'altération de la qualité du paysage de notre commune, l'incidence sur des points de vue remarquable, certains de ces projets en ont aussi sur le patrimoine classé (Chapelle Saint-Roch ou l'Eglise Saint-Martin à Angre). »

### **Monsieur Patrick DESCAMPS**

« Toutes les remarques qui ont été émises jusqu'à présent sont tout à fait justifiées et parfois même très pertinentes.

Voyons maintenant la base du problème, et ce d'un point de vue politique. En 2005, le Gouvernement wallon de l'époque refusait l'implantation de deux parcs éoliens à Angre et Angreau, car un autre parc se trouvait à moins de quinze kilomètres, c'était celui de Dour.

Aujourd'hui on voudrait construire un parc à Montignies-sur-Roc, un à Angreau, un projet français près d'Erquennes ...

Je crois que la distance entre deux parcs est passée de quinze kilomètres en 2005 à 1 500 mètres en 2013. Voilà une belle incohérence politique.

En 2007, une société achetait une partie du bois d'Angre en vue de l'exploiter en y abattant les arbres. Du jour au lendemain, manifestation citoyenne (et à rais on) on nous parle de la faune qui va être perturbée, de l'environnement qui ne correspondra plus à notre belle entité. Le Ravel qui a été installé sur 1000 kilomètres est stoppé à Onnezies pour cinquante crapauds accoucheurs.

Maintenant ces mêmes défenseurs de la nature veulent implanter des éoliennes un peu partout en nous faisant croire que c'est la solution. Bien entendu plus aucune référence à l'environnement. Vous avez dit « incohérence ». Dans le « toutes-boîtes » passé la semaine dernière, j'ai retenu la phrase « facilement démontable ».

Encore plus facile si on ne les monte pas du tout.

Vous avez tous compris ma position : c'est non aux éoliennes. »

### **Madame Annie MATHIEU**

« Echevine de l'environnement, il est de mon devoir de défendre l'aspect faunistique ainsi que floristique de l'entité de Honnelles.

Nous sommes en zone Natura 2000.

Nous disposons aussi de 13 sites de Grand Intérêt Biologiques (SGIB) tous sont situés dans un rayon de dix kilomètres des éoliennes, un seul est situé à moins de deux kilomètres (Caillou-qui-Bique).

Il faut savoir que notre commune pratique le fauchage tardif, ce qui permet d'avoir une très grande biodiversité.

Le passage répété des charrois va entraîner une destruction de nos talus et des sentiers avec pour conséquence une perte au niveau flore mais aussi pour tous les microorganismes qui les composent.

Deuxième point important, celui de la faune.

Suite aux informations d'AVES/Natagora :

- en période d'hivernage, il a été répertorié en 2012, 23 espèces – exemple : alouette des champs
- en période de nidification : 52 espèces – exemple : linotte mélodieuse
- en période migratoire : 35 espèces.

Ce qui veut dire que nous sommes sur un couloir migratoire important.

La plaine d'Angreau et Angre témoigne d'une richesse ornithologique importante.

Je ne parlerai pas du busard cendré, busard des roseaux et du busard St-Martin.

Ceux-ci font leur nid au sol, dans les champs de blé pour le busard cendré.

En période migratoire, nous avons aussi de petits limicoles (vanneaux huppés) très farouches.

En conclusion : certaines espèces nichant à proximité du chantier risquent de désertir leur territoire. En période de nidification, il pourrait y avoir abandon pur et simple de leur nid ; perte importante pour la faune car très peu nombreux sur le territoire.

C'est non à l'implantation d'un parc éolien aussi bien à Angre qu'à Montignies-sur-Roc. »

### **Monsieur Marcel VILAIN**

« Bruits :

Les éoliennes provoquent deux sortes de bruit :

Les plus pernicious et inaudibles : « les infrasons » sont de très basses fréquences, très puissantes qui se propagent à des vitesses différentes par l'air ou dans le sol. Elles peuvent provoquer des troubles du sommeil, des maux de tête, des acouphènes, des vertiges, des nausées, des troubles de la vue, de la tachycardie, de l'irritabilité, des problèmes de concentration et de mémoire, angoisses ... Les personnes les plus exposées sont les enfants et les personnes âgées. Les infrasons peuvent se propager jusqu'à 10 Kms.

Les chauves-souris sont désorientées car elles sont plus réceptives aux ultrasons, cette perturbation les gêne dans leur écholocalisation et elles se dont déchiqueter par les pales. Aux Etats-Unis, la distance minimale requise entre une éolienne et une habitation est de 2 miles soit 3,2 Kms ce qui n'est pas le cas des projets.

Champs électromagnétiques :

En juin 2001, le Centre international de recherche sur le cancer, a classé les champs magnétiques de basse fréquence dans la catégorie 2-b, peut-être cancérigènes. Cette catégorie a été attribuée sur la base d'analyses épidémiologiques qui montraient un lien statistique entre la leucémie chez l'enfant et l'exposition à des valeurs moyennes élevées de champ magnétique.

Certaines sources d'interférences électromagnétiques sont susceptibles de perturber le bon fonctionnement d'un stimulateur cardiaque. A éviter la proximité des plaques à induction, les moteurs puissants ... Il est vivement déconseillé de porter un GSM sur soi ou du moins l'éloigner de son cœur. Alors, votre GSM par rapport à une éolienne ou à la ligne électrique chargée de distribuer l'électricité produite, c'est comme comparer un chihuahua à un Saint-Bernard. Vous saisissez les risques pour un promeneur se baladant le long d'une ligne souterraine d'une telle puissance et ignorant son emplacement !

Et nous ne savons toujours pas quel type de machines électriques sera utilisée !.

Zones sismiques et géologiques :

En premier, le sous-sol du parc naturel de Honnelles est une résurgence concentrée de différentes roches du massif ardennais qui a plongé sous le bassin houiller pour affleurer chez nous (le célèbre Caillou-qui-Bique). Ce bouleversement géologique présente une multitude de failles prolongées par la faille du Midi qui traverse la Wallonie de l'Orient à l'Occident, avec le risque sismique qui sommeille.

En second, les zones d'implantation sont situées sur un banc calcaire karstique (risque d'apparition brutale et imprévisible de puits naturels) comme en témoigne l'effondrement survenu en plein champ d'Angreau en juillet 1999 à 800 m d'un captage de la SWDE.

La formation de ce genre d'effondrement impose donc la prudence quant à la stabilité du sol. Pas loin de 14 phénomènes karstiques ont été répertoriés dans les Honnelles. Imaginez-vous un instant l'effondrement d'une éolienne, pales en rotation et les dégâts que cela entraînerait !!!

Voilà une série d'éléments parmi d'autres qui m'ont orienté vers un vote négatif. Merci pour votre attention. »

### **Monsieur Matthieu LEMIEZ**

« Quand on décide de vivre à Honnelles, on fait une croix sur certains services. Il faut parfois rouler quelques kilomètres pour aller chercher du sel.

Mais on fait surtout le choix de vivre dans un cadre préservé au sein d'un parc naturel.

Par ailleurs, j'estime qu'il y a d'autres endroits bien plus propices pour installer les éoliennes, comme le long des autoroutes. Remplissons d'abord tous ces espaces.

Enfin, j'estime que le choix porté par la population hier est clair et sans appel, de par le nombre et de par le choix.

Pour toutes ces raisons, et celles évoquées par mes collègues précédemment, je voterai contre. »

#### **Monsieur Fernand STIEVENART**

« Ensemble Pour Honnelles se réjouit de la participation massive des honnellois à la consultation de ce dimanche 7 avril 2013.

Le résultat de celle-ci est sans appel : 73 % de la population (1091 votants) se prononce CONTRE l'implantation d'éoliennes à Honnelles.

ENSEMBLE POUR HONNELLES remercie et félicite chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont pris conscience des enjeux de cette consultation et prioritairement de la sauvegarde de la qualité de notre cadre de vie.

Le résultat obtenu ne nous surprend pas, l'inquiétude grandissante des honnellois et leur hostilité quant à l'implantation d'éoliennes étaient clairement motivées et palpables depuis de nombreux mois.

A ce sujet, c'est sans la moindre équivoque qu'Ensemble Pour Honnelles s'est régulièrement exprimée, refusant toute implantation de champs éoliens à Honnelles, et plus particulièrement dans un parc naturel.

Conforté dans sa position de par le résultat ainsi obtenu, et dans un souci de parfaite démocratie, Ensemble pour Honnelles s'engage sans réserve à suivre l'avis rendu par la majorité des votants.

Ce soir, conformément au souhait exprimé par la population, Ensemble pour Honnelles et moi-même voterons CONTRE la construction et l'implantation d'un parc de six éoliennes sis chemin de la Haie d'Angre à Angreau.

Il en sera de même pour les deux projets en cours, de même que pour ceux susceptibles d'être présentés ultérieurement. »

#### **Monsieur Bernard PAGET, Bourgmestre**

« Je partage et adhère bien évidemment à toutes les considérations émises par les conseillers de la majorité. Je souligne aussi les méfaits de l'effet stroboscopique engendré par les éoliennes sur les citoyens et plus particulièrement des riverains du parc éolien.

Je m'interroge aussi sur l'indépendance de l'étude d'incidences par rapport au projet présenté quand on sait que cette même étude d'incidences a été totalement financée par le promoteur éolien ENECO WIND. La seconde étude d'incidences (un copié collé de la première étude) présentée pour le second parc éolien a été réalisée par le même bureau d'études, financé entièrement par le second promoteur ASPIRAVI ;

Tout cela me laisse dubitatif sur l'indépendance des travaux. »

Au vu de ce qui précède ;

DECIDE à l'unanimité des membres présents (16 votants)

Article 1<sup>er</sup> - D'émettre un avis **DEFAVORABLE** concernant la demande de construction et l'exploitation d'un parc de six éoliennes et d'une cabine de tête sis chemin de la Haie d'Angre par la société ENECO WIND BELGIUM SA.

Article 2 – La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur Bernard BEQUET - SPW MONS – DGO3 - Place du Béguinage, 16, à 7000 Mons ;
- Monsieur ROUSSILLE – SPW MONS - DGO4 - Place du Béguinage, 16, à 7000 Mons.

## **2. C.P.A.S. Budget – Exercice 2013 – Service extraordinaire**

**Présentation du budget – Exercice 2013 par le Président du C.P.A.S. , Monsieur Philippe DUPONT**

Le budget extraordinaire du CPAS pour l'année 2013 est aussi en équilibre : il s'élève à 330.000 €

### Les recettes

Les recettes proviennent de la vente d'un terrain à bâtir pour un total estimé à 40.000 € d'un subside extraordinaire de 215.000,00 € en provenance de l'administration communale (vente du bâtiment actuel du CPAS) qui sera affecté pour l'aménagement du nouveau bâtiment du CPAS, et d'un subside de 75.000 € de la Loterie Nationale destiné à la construction d'une nouvelle épicerie sociale.

### Les dépenses

Les dépenses seront consacrées à la rénovation du nouveau bâtiment et de la construction d'une nouvelle épicerie.

### Intervention du conseiller Vincent Pétilion

*« Sans remettre en cause le bon travail effectué par les services sociaux, j'aurais voulu que l'on nous présente un projet global ficelé reprenant l'ensemble du projet du CPAS à savoir : les nouveaux bâtiments administratifs, le bâtiment prévu pour l'épicerie sociale et leurs localisation et bien évidemment le coût total du projet, et qui le supportera.*

*Je voudrais aussi connaître le timing. Cela pourrait faire l'objet d'un point au prochain conseil communal ».*

Le Président du C.P.A.S. lui répond que le projet a été présenté et accepté par les anciens conseillers du C.P.A.S. avant le renouvellement des membres du conseil de l'aide sociale.

Des remarques et des conseils justifiés ont été émis. Avec l'accord de l'ensemble des membres du Conseil du CPAS. des modifications ont été apportées et transmises à notre architecte.

Dès que le projet sera finalisé, celui-ci sera présenté aux membres du conseil du CPAS et ensuite au Conseil Communal.

Le Conseil Communal,

Voit et approuve, à l'unanimité, le budget du CPAS -service extraordinaire- de l'exercice 2013 qui s'établit comme suit :

- Recettes extraordinaires propres à l'exercice	330.000,00 €
Exercices antérieurs	0,00 €
Prélèvements	0,00 €
<b>Total général des recettes extraordinaires</b>	<b><u>330.000,00 €</u></b>
- Dépenses extraordinaires propres à l'exercice	330.000,00 €
Exercices antérieurs	0,00 €
Prélèvements	0,00 €
<b>Total général des dépenses extraordinaires</b>	<b><u>330.000,00 €</u></b>

### **3. C.P.A.S. Budget – Exercice 2013 – Service ordinaire**

#### **Présentation du budget – Exercice 2013 par le Président du C.P.A.S. , Monsieur Philippe DUPONT**

#### Budget ordinaire

Conformément aux dispositions, le budget pour l'année 2013 est en équilibre. Il s'élève à un montant de 1.328.955,00 € par rapport au budget de l'année précédente qui était de 1.468.414,97 € modifications budgétaires comprises.

### Les recettes

La part communale a été adaptée à l'augmentation du coût de la vie et passe de 423.343,20 € à 431.810,06 € soit une augmentation de 2 %. Cette part communale par habitant est très faible : elle

s'élève à 82 € par habitant alors qu'elle est de 111 € dans les autres communes de la province de Hainaut (d'après le profil financier individuel établi par Dexia pour 2010-2011).

En ce qui concerne le Plan de Cohésion Sociale (P.C.S.), on constate une diminution importante du montant du subside de la Région Wallonne qui passe de 56.978,57 € à 43.201,66 €. Je vous rappelle que ce subside s'élevait à 69.300 € pour les années 2009 et 2010, 55.440 € pour les années 2011 et 2012 pour terminer à un montant de 42.035 € pour 2013. Il s'agit des montants initialement prévus.

#### Les dépenses

Certaines prévisions à caractère social ont été revues en fonction des demandes d'aide réellement octroyées durant l'année écoulée.

Les dépenses concernant le remboursement d'emprunt et les intérêts dans le cadre de l'achat d'un bâtiment sont également reprises. Pour rappel, celui-ci accueillera dans un avenir proche le siège administratif du CPAS pour répondre aux normes dictées par les autorités supérieures et le garage pour les véhicules de mobilité.

La projection des dépenses de transfert reste quant à elle toujours difficilement réalisable, les diverses aides sociales consenties par le Centre évoluant au jour le jour (l'indexation des taux du revenu d'intégration sociale, la gestion des avances, les exclusions du chômage, les problèmes liés à la diminution du pouvoir d'achat, ...).

Néanmoins, on constatera une nette diminution des dépenses destinées à l'accueil des candidats réfugiés politiques et une stabilité en matière de revenu d'intégration sociale, la politique du Centre étant de remettre au travail un maximum de bénéficiaires.

Il n'est pas évident de réinsérer des personnes qui sont sorties du circuit du travail depuis un certain temps. Il convient de les accompagner afin de leur rendre des habitudes et de les former à assurer une tâche professionnelle.

L'épicerie sociale, gérée en collaboration avec les commerçants locaux (boucherie, boulangerie, marchands de fruits et légumes) est un outil efficace qui remplit cette mission car un réel accompagnement est assuré par le personnel du CPAS. En plus, elle permet de rendre un service aux habitants du village qui seraient dépourvus d'épicerie.

Hélas, une certaine catégorie de personnes est difficile à réinsérer. Après avoir développé la réinsertion au service des travaux, nous collaborons maintenant avec les deux autres communes du clusters (Hensies et Quiévrain). Cette collaboration nous permet d'avoir une plus grande diversité au niveau des différents partenaires en fonction des aptitudes de chacun.

Nous rencontrerons prochainement les responsables de l'A.L.E afin d'examiner les possibilités de synergies afin de poursuivre notre politique de remise à l'emploi.

Je remercie le Secrétaire du CPAS et le Receveur pour l'aide technique apportée à l'élaboration de ce budget.

Je remercie aussi l'ensemble des conseillers de l'action sociale qui examinent chaque mois l'ensemble des demandes d'aides en toute objectivité et encouragent les diverses actions développées par le CPAS.

Le Conseil Communal,

Voit et approuve, à l'unanimité, le budget du CPAS -service ordinaire- de l'exercice 2013 qui s'établit comme suit :

- Recettes ordinaires propres à l'exercice	1.328.955,00 €
dont intervention communale de 423.343,20 €	
Exercices antérieurs	0,00 €
Prélèvements	0,00 €

<b>Total général des recettes ordinaires</b>	<b><u>1.328.955,00 €</u></b>	
- Dépenses ordinaires propres à l'exercice	1.328.955,00 €	
Exercices antérieurs		0,00 €
Prélèvements	0,00 €	
<b>Total général des dépenses ordinaires</b>	<b><u>1.328.955,00 €</u></b>	

#### **4. C.P.A.S. Budget – Exercice 2013 – Rapport de la Commission Budgétaire – Approbation** **Présentation du rapport de la Commission Budgétaire – Exercice 2013 par le Président du C.P.A.S. , Monsieur Philippe DUPONT**

Le Président du CPAS commente le tableau de synthèse du service ordinaire, le calcul des écarts (dépenses ordinaires et recettes ordinaires). Il cite les différentes remarques et avis individuels du secrétaire, du receveur et de lui-même.

##### Intervention du Conseiller Pétilon

« Dans le rapport de la commission budgétaire, le président Philippe Dupont fait référence notamment au nouveau public précarisé sur le site du logement de la Brasserie expliquant ainsi l'augmentation des RIS. Je m'étonne de ce constat. En effet, le bourgmestre Bernard PAGET, lors de l'inauguration de ces logements nous a dit, dans son discours, qu'il s'agissait de logements dits moyens donc accessibles à un public ayant de meilleures capacités contributives. Qu'en est-il exactement ?

Le Président du C.P.A.S. lui répond qu'une mixité sociale existe et qu'un pourcentage des locataires font appel aux services du C.P.A.S. (taxi social, problèmes de santé importants, aide administrative, etc....)

Le Bourgmestre signale que les locataires des logements d'Angreau sont représentatifs de la population honnelloise, certains travaillent, d'autres sont à la recherche d'un emploi, d'autres encore sont pensionnés ; pourquoi stigmatiser un quartier ?

#### **Le Conseil Communal,**

Vu le rapport de la Commission budgétaire – Budget – Exercice 2013 du C.P.A.S. en annexe

APPROUVE à l'unanimité le rapport de la Commission Budgétaire du C.P.A.S. – Budget - Exercice 2013

#### **5. I.D.E.A.(Intercommunale de Développement Economique et d'Aménagement de la Région Mons -Borinage -Centre) – Assemblée générale du 25 avril 2013 – Approbation des points à l'ordre du jour**

##### **Présentation de ce dossier par le Bourgmestre -Président, Bernard PAGET**

Le Conseil communal,

Vu le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et relatif aux modes de coopérations entre communes ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale IDEA ;

Considérant que la Commune a été mise en mesure de délibérer par courrier du 22 mars 2013;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale IDEA du 25 avril 2013;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale adressé par l'IDEA ;

Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil et qu'à défaut de délibération du conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente ;

Considérant toutefois qu'en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes et les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause ;

- Considérant que le **premier point** inscrit à l'ordre du jour porte sur le renouvellement du Conseil d'Administration suite aux élections communales du 14 octobre 2012 ;
- Considérant que le **deuxième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur la détermination des tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes et CPAS associés à l'IDEA et plus particulièrement sur les missions diverses liées au métier d'ingénieur – Livre B ;

Considérant que le Conseil d'Administration IDEA du 28 novembre 2012 a approuvé les tarifs applicables dans le cadre des prestations d'expertises techniques diverses pour les communes et CPAS associés à l'IDEA complétant le Livre B – Missions du Bureau d'Etudes et Réalisations comme suit : B.9. – Missions d'expertises techniques diverses liées au métier d'ingénieur ;

- Considérant que le **troisième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur l'approbation du contenu minimum du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) des organes de gestion adopté par l'Assemblée Générale du 20 juin 2007 ;
- Considérant que le **quatrième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur l'approbation du jeton de présences des Administrateurs et membres des Comités de gestion de secteur et des émoluments du Président, des Vice-Présidents et Présidents des Comités de gestion de secteur et approbation du remboursement des frais de déplacement des Administrateurs de leur domicile au lieu de réunion ;

#### LE CONSEIL DECIDE à l'unanimité

° de désigner à l'Assemblée Générale les Administrateurs de l'Intercommunale IDEA qui seront présentés lors de l'Assemblée ;

° d'approuver les tarifs applicables dans le cadre des prestations d'expertises techniques diverses pour les communes et CPAS associés à l'IDEA complétant le Livre B – Missions du Bureau d'Etudes et Réalisations comme suit : B.9.- Missions d'expertises techniques diverses liées au métier d'ingénieur ;

° d'approuver le Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) adopté par l'Assemblée Générale IDEA du 20 juin 2007 dont le contenu minimum fixé conformément aux dispositions ci-dessus est applicable aux organes de gestion ;

° de prendre connaissance de la fixation du jeton de présences des Administrations et membres des Comités de gestion de secteur et des émoluments du Président, des Vice-Présidents et Présidents des Comités de gestion de secteur composant le Comité de Direction et d'approuver le remboursement des frais de déplacement des Administrateurs de leur domicile au lieu de réunion.

1. La présente délibération sera transmise à l'IDEA Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons.

2. Au Ministre régional de tutelle sur les intercommunales – Ministère de la Région Wallonne – Monsieur P-P Mouzelard Résidence Concorde Rue Van Opré, 91 à 5100 Jambes.

**6. Hygéa (Intercommunale de gestion environnementale) – Assemblée générale du 26 avril 2013 – Approbation des points à l'ordre du jour**

**Présentation de ce dossier par le Bourgmestre -Président, Bernard PAGET**

Le Conseil Communal,

Vu le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et relatif aux modes de coopérations entre communes ;

Considérant l'affiliation de la Commune à l'Intercommunale HYGEA ;

Considérant que la Commune a été mise en mesure de délibérer par courrier du 25 MARS 2013 ;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale HYGEA du 26 avril 2013;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale adressé par l'HYGEA ;

Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil et qu'à défaut de délibération du conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente ;

Considérant toutefois qu'en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes et les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause ;

- Considérant que le **premier point** inscrit à l'ordre du jour porte sur le renouvellement du Conseil d'Administration suite aux élections communales du 14 octobre 2012 ;
- Considérant que le **deuxième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur l'approbation du contenu minimum du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) adopté par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2011;
  - Considérant que le **troisième point** inscrit à l'ordre du jour porte sur l'approbation du jeton de présences des Administrateurs et des membres des Comités de gestion de secteur et des émoluments du Président, des Vice-Présidents et Présidents des Comités de gestion de secteur et du Secrétaire du Conseil d'Administration;

Considérant que l'Assemblée Générale du 28 juin 2012 a fixé le jeton de présence à 150 € pour les Administrateurs et les membres des comités de gestion de secteur ;

Considérant que l'Assemblée Générale du 28 juin 2012 a fixé les émoluments comme suit :

- Président : 17.854,59 € à l'indice pivot 138,01 du 1<sup>er</sup> janvier 1990 pour chacun des Vice-Présidents 25% de ce montant.
- Cette indemnité sera fixée pour le Secrétaire du Conseil d'Administration à 60% ainsi que pour les Vice-Présidents si chacun d'eux est Président d'un Comité de gestion de secteur ;

LE CONSEIL DECIDE à l'unanimité

- ° de désigner à l'Assemblée Générale les Administrations de l'Intercommunale Hygéa qui seront présentés lors de l'Assemblée ;
  - ° d'approuver le contenu minimum du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I) adopté par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2011 applicable aux organes de gestion.
  - ° de prendre connaissance de la fixation du jeton de présences des Administrateurs et membres des Comités de gestion de secteur et des émoluments du Président, des Vice-Présidents, Présidents des Comités de gestion de secteur et du Secrétaire du Conseil d'Administration.
1. La présente délibération sera transmise à Hygéa.
  2. Au Ministre régional de tutelle sur les intercommunales – Ministère de la Région Wallonne – Monsieur P-P Mouzelard Résidence Concorde Rue Van Opré, 91 à 5100 Jambes.

**7. Plan HP (Habitat Permanent) - Rapport d'activités 2012 – Programme de travail 2013**  
**Présentation de ce dossier par le Bourgmestre -Président, Bernard PAGET**

Le Conseil communal,

Vu la convention de partenariat entrée en vigueur le 10/10/2003 qui unit la Commune à la Région Wallonne (Service Public de Wallonie) dans le cadre du plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques ;

Considérant que le Comité d'Accompagnement s'est réuni en date du 06/03/2013 ;

Considérant que ledit Comité d'Accompagnement a validé le rapport d'activités annuel du plan HP 2012 ;

Considérant que ledit Comité d'Accompagnement a validé le programme de travail 2013 ;

Considérant que le Collège communal a validé ledit rapport d'activités annuel du plan HP 2012 et le programme de travail 2013 en séance du 20/03/2013,

Considérant que le rapport doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil communal pour information,

PREND ACTE du rapport d'activités annuel du plan HP 2012 et du programme de travail 2013:

La présente délibération sera transmise au Service Public de Wallonie- Direction Interdépartementale de la Cohésion Sociale (DiCS)- Secrétariat Général- Place Joséphine Charlotte 2 ( 6<sup>ème</sup> étage)- 5100 Jambes

**8. Enseignement – Désignation des représentants du Pouvoir Organisateur pour la Commission Paritaire Locale (COPALOC) – 6 effectifs et 3 suppléants**  
**Présentation de ce point par l'Echevin Gil Amand, Echevin de l'enseignement**

Le Conseil Communal

Considérant qu'en date du 24 mai 1995, Le Collège Communal créait une Commission Paritaire Locale en vertu du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidié de l'Enseignement Officiel Subventionné et plus particulièrement son article 94 qui en décrit la composition suivante ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à la création, à la composition et aux attributions des commissions paritaires locales dans l'enseignement officiel subvention du 13 septembre 1995 ;

La COPALOC se compose de 6 représentants du pouvoir organisateur et de 6 représentants des organisations syndicales.

Il est adjoint 3 suppléants à chacune des 2 parties (PO – OS).

La présidence est exercée par le Bourgmestre ou son délégué.

Le vice-président est choisi parmi les membres effectifs de la COPALOC

Il est adjoint un secrétaire et un secrétaire adjoint choisis parmi le personnel administratif du Pouvoir Organisateur

Considérant que suite aux élections communales du 14 octobre 2012, il y a lieu de renouveler les représentants (effectifs et suppléants) du Pouvoir Organisateur pour la COPALOC ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Monsieur Bernard PAGET bourgmestre, assisté de MM. MOREAU Quentin et LEMIEZ Matthieu, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations. Madame AVENA Patricia, secrétaire communale, assure le secrétariat.

16 conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 1 bulletin de vote.  
1 bulletin de vote a été distribué aux conseillers

16 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

Bulletins blancs ou nuls: 0

Bulletins valables: 16

Le total des bulletins blancs ou nuls et des bulletins valables donne un nombre de seize, égal au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.

Les suffrages exprimés sur les 16 bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

#### Membres effectifs

Monsieur Lucien POUILLE obtient 3 voix pour

Monsieur Gil AMAND obtient 2 voix pour

Monsieur Philippe DUPONT obtient 2 voix pour

Monsieur Marcel VILAIN obtient 2 voix pour

Madame Isabelle FLEURQUIN obtient 2 voix pour

Monsieur Matthieu LEMIEZ obtient 5 voix pour

#### Membres suppléants

Monsieur Patrick DESCAMPS obtient 6 voix pour

Madame Isabelle PETIT obtient 5 voix pour

Monsieur Georges DENIS obtient 5 voix pour

DECIDE :

De désigner au titre de membre effectif :

Monsieur Lucien POUILLE  
Monsieur Gil AMAND  
Monsieur Philippe DUPONT  
Monsieur Marcel VILAIN  
Madame Isabelle FLEURQUIN  
Monsieur Matthieu LEMIEZ

De désigner au titre membre suppléant :

DECIDE

Monsieur Patrick DESCAMPS  
Madame Isabelle PETIT  
Monsieur Georges DENIS

Monsieur Bernard Paget, Bourgmestre est Président de la COPALOC (d'office)

Le secrétariat sera assuré par la secrétaire communale et/ou par un membre du personnel administratif

**9. Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.) – Désignation d'un représentant communal au sein du Conseil d'exploitation de la succursale Haine**

Le Conseil Communal,

Vu le courrier de la Société Wallonne des Eaux du 13 mars 2013 ;

En application de l'article 26 des statuts, dans chaque succursale d'exploitation est mis en place un conseil d'exploitation composé d'au moins un représentant par commune qui relève du ressort de la succursale ;

Considérant que notre commune dispose de un représentants ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Monsieur Bernard PAGET bourgmestre, assisté de MM. MOREAU Quentin et LEMIEZ Matthieu, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations. Madame AVENA Patricia, secrétaire communale, assure le secrétariat.

16 conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 1 bulletin de vote.  
1 bulletin de vote a été distribué aux conseillers

16 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

Bulletins blancs ou nuls: 0

Bulletins valables: 16

Le total des bulletins blancs ou nuls et des bulletins valables donne un nombre de seize, égal au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.

Les suffrages exprimés sur les 16 bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

Monsieur Jean-Marc LEBLANC obtient 11 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre

DECIDE :

De désigner en qualité de représentant communal au sein du Conseil d'exploitation, de la succursale Haine, Société wallonne des eaux : Monsieur Jean-Marc LEBLANC

Un exemplaire de la présente sera transis à la Société Wallonne des Eaux – rue de la Concorde 41 à 4800 VERVIERS.

**10. Centre interculturel de Mons et du Borinage (C.I.M.B) – Désignation d'un effectif et d'un suppléant**

Le Conseil Communal,

Vu le courrier du Centre interculturel de Mons et du Borinage du 27 février 2013 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner deux représentants (un effectif et un suppléant) au sein du C.I.M.B. ;

Considérant l'installation du nouveau conseil communal en date du 03 décembre 2012 ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Monsieur Bernard PAGET bourgmestre, assisté de MM. MOREAU Quentin et LEMIEZ Matthieu, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations. Madame AVENA Patricia, secrétaire communale, assure le secrétariat.

16 conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 1 bulletin de vote.  
1 bulletin de vote a été distribué aux conseillers

16 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

Bulletins blancs ou nuls: 1

Bulletins valables: 15

Le total des bulletins blancs ou nuls et des bulletins valables donne un nombre de seize, égal au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.

Les suffrages exprimés sur les 16 bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

Membre effectif

Monsieur Philippe DUPONT obtient 11 voix pour, 4 abstentions, 1 voix contre

Membre suppléant

Monsieur Gil AMAND obtient 11 voix pour, 4 abstentions et 1 bulletin blanc

DECIDE :

De désigner, au titre de membre effectif :

Monsieur Philippe DUPONT

De désigner, au titre membre suppléant :

Monsieur Gil AMAND

Un exemplaire de la présente sera transmis au Centre Interculturel de Mons et du Borinage rue Grande 56 à 7330 Saint-Ghislain.

**11. Maison du Tourisme de Mons – Désignation de deux délégués à l'Assemblée Générale – Désignation d'un Administrateur (parmi les délégués)**

Le Conseil Communal,

Vu le Courrier de la Maison du Tourisme de Mons du 11 mars 2013 ;

Conformément aux statuts de l'ASBL, les Instances de la Maison du Tourisme sont sorties de charge ;

Considérant qu'il convient dès lors que les membres associés – dont notre commune fait partie – procèdent à la désignation de leurs nouveaux délégués à l'Assemblée Générale de l'Association et à la désignation d'un Administrateur (parmi les délégués) ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Monsieur Bernard PAGET bourgmestre, assisté de MM. MOREAU Quentin et LEMIEZ Matthieu, conseillers communaux les plus jeunes, assure le bon déroulement des opérations. Madame AVENA Patricia, secrétaire communale, assure le secrétariat.

16 conseillers prennent part au scrutin et reçoivent chacun 1 bulletin de vote.  
1 bulletin de vote a été distribué aux conseillers

16 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne.

Le recensement de ces bulletins donne le résultat suivant:

Bulletins blancs ou nuls: 1  
Bulletins valables: 15

Le total des bulletins blancs ou nuls et des bulletins valables donne un nombre de dix-sept, égal au nombre des bulletins trouvés dans l'urne.

Les suffrages exprimés sur les 17 bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

Délégués

Monsieur Bernard PAGET obtient 11 voix pour, 3 abstentions et 2 voix contre  
Monsieur Gil AMAND obtient 11 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre, 1 bulletin blanc

Administrateur

Monsieur Bernard PAGET obtient 11 voix pour, 2 abstentions et 3 voix contre

DECIDE :

De désigner, au titre de délégué à l'Assemblée Générale :

Monsieur Bernard PAGET  
Monsieur Gil AMAND

De désigner, au titre d'Administrateur :

Monsieur Bernard PAGET

Un exemplaire de la présente sera transmis à la Maison du Tourisme de Mons Grand Place 22 à 7000 MONS.

## **12. Approbation du procès-verbal du conseil communal du 28 février 2013**

### Intervention du conseiller Vincent Pétilion

« Je vous ai apporté une copie du mail envoyé le 19 mars.

*P.16 : ... sur télé MB est de 0,5 % comme indiqué sur la page 20 du transfert plan de gestion, ce point est important, il a fait l'objet d'une joute verbale entre Gilles Amand et moi-même.*

*p.16 point 10*

*p.25 point 17*

*p.35 »*

La secrétaire communale lui répond qu'effectivement il y a erreur de plume, dans les écrits remis par le conseiller communal, elle a confondu 1/8 et 1/2.

Pour le surplus, elle rappelle les dispositions reprises dans le règlement d'ordre intérieur concernant le contenu du procès-verbal et les dispositions ayant trait aux interventions/commentaires à remettre en séance sur support écrit

### Vote

**15 voix pour** (MM. PAGET B., DESCAMPS, AMAND, MATHIEU, VILAIN, DUPONT, LEBLANC, DESSORT, PETIT/PS – POUILLE, FLEURQUIN/HD) – (LEDENT, STIEVENART, MOREAU, LEMIEZ/EPH)

**1 abstention** (M. PETILLON /MR)

Le Conseil Communal,

Voit et approuve à 15 voix pour et 1 abstention le procès-verbal du conseil communal du 28 février 2013.

## **13. Questions et réponses.**

### Question du Conseiller Matthieu LEMIEZ

*L'administration communale a reçu récemment la cartographie positive des zones susceptibles d'accueillir des éoliennes sur notre commune envoyée par le Ministre Henry. Si je ne me trompe pas, je pense qu'un avis doit être rendu par la commune pour la fin avril.*

*Mes questions seront les suivantes :*

- *Qui doit remettre un avis sur cette cartographie, le collège ou le conseil ?*
- *Dans l'optique ou un avis doit être rendu pour fin avril, comptez-vous organiser un conseil avec ce point à l'ordre du jour ?*

*Il est vraiment important que la commune donne son avis, car il y a de nombreuses remarques à faire sur cette cartographie.*

Le Bourgmestre répond avoir bien reçu la cartographie ainsi que le cadre de référence. Des réunions d'information seront organisées prochainement en vue d'expliquer aux membres du Collège en quoi consiste cette carte.

Nous nous rendrons bien évidemment à ces réunions dès qu'elles auront été fixées.

#### Intervention du conseiller Vincent Pétilion

*p. 16 du PV. Je voudrais avoir le détail du coût des assurances de véhicules pour l'année 2013 afin de vérifier s'ils sont en conformité avec le budget mis en place. Pour rappel, en matière de finances, je ne demande pas une réponse immédiate mais pour le prochain conseil communal.*

La secrétaire communale lui répond s'être munie du tableau récapitulatif (dans l'ensemble des dossiers manipulés ce jour), à la demande du bourgmestre, mais de mémoire, elle affirme que les assurances sont payées en une fois au début d'année et que l'on a actuellement payé pour 2013 +/- 10 770 € et qu'au budget on avait prévu 11 000 €. Ce tableau lui sera remis au prochain Conseil Communal.

*Dans votre déclaration de politique générale, vous avez souhaité ne plus laisser à l'état de chancre certains bâtiments sous peine d'amendes. J'ai ici copie d'un mail concernant la gare de Roisin/Autreppe.*

*N'ayant pas les moyens nécessaires à sa réhabilitation le propriétaire dont je déclinerais l'identité à huis clos me fait part de son intention de vendre. Pour passer de la parole aux actes, souhaitez vous acquérir ce bien et que comptez-vous en faire ?*

Gil Amand répond que tout le monde a reçu le même mail.

Le Bourgmestre répond qu'il ne rentre pas dans les intentions de la commune d'acheter ce bâtiment ; nous n'avons pas les moyens financiers aujourd'hui. De plus, si mes renseignements sont exacts, le Centre « l'Appui » qui se trouve juste en face du bâtiment avait fait des propositions pour l'acquisition éventuelle de celui-ci. Toutefois, le propriétaire, qui souhaite maintenant vendre, n'a jamais donné suite aux propositions. Depuis, l'Appui a acquis une maison à Meurain pour répondre à leurs besoins d'hébergement supplémentaire.

#### **Huis clos pour les points de 14 à 26**